

Nos produits de financement

Prêts de lancement

Spécifications du produit	Description
Segment de clientèle	Clients actuels et prospects
Usage prévu	Financement d'investissements et/ou de nouvelles constructions dans le domaine de l'hébergement
Fixation de l'intérêt	Pour 5 ou 10 ans
Devise	CHF
Montant du prêt	Au moins 100'000 CHF ; en principe max. 6 millions CHF
Taux d'intérêt	Les taux d'intérêt de l'offre sont adaptés aux conditions actuelles du marché monétaire et des capitaux; ils sont indépendants du rating du client. A partir du versement du prêt, les taux d'intérêt demeurent inchangés pour la période convenue.
Echéance des intérêts	Semestriellement ou trimestriellement, à la fin de la période
Amortissements	Payables semestriellement ou trimestriellement, à la fin de la période
Prime anticipée en cas de dissolution du contrat avant terme	La prime de remboursement préalable se calcule en pourcent du capital restant dû pour la totalité de la durée contractuellement restante. Le taux de référence par année correspond à la différence entre le taux fixe convenu par contrat et le taux le plus bas sur le marché de l'argent et des capitaux valable pour la durée restante au moment du remboursement, arrondie à l'année entière subséquente (taux de référence : taux LIBOR ou taux SWAP des banques cantonales suisses). Si ce taux de référence est plus élevé que le taux convenu par contrat, il ne s'ensuit aucune bonification de la part de la SCH. Sur demande, la SCH remet une offre correspondante à l'emprunteur.
Commissions	Selon tarification séparée
Contrat à terme (« forward »)	La SCH offre la possibilité de fixer, sans majoration, des taux d'intérêt à une échéance maximale de 6 mois. Les éventuels suppléments appliqués aux contrats à terme fixés à plus de 6 mois sont proposés individuellement sur la base des conditions actuelles de marché.
Usage concernant les intérêts	Usage suisse 30/360.

Prêts d'impulsion

Spécifications du produit	Description
Segment de clientèle	Clients actuels et prospects
Usage prévu	<p>Les prêts d'impulsion sont accordés pour financer des projets particulièrement dignes de soutien, à un taux d'intérêt plus favorable que celui des prêts de lancement. Il s'agit d'investissements qui visent</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'augmentation de la productivité et l'efficience des coûts, - au prolongement des saisons, développement d'établissements phares et à des coopérations, - au renforcement de la chaîne de valeur régionale, - à l'amélioration de la durabilité énergétique.
Fixation de l'intérêt	Pour 5 ou 10 ans
Devise	CHF
Montant du prêt	Au moins 100'000 CHF ; en principe max. 6 millions CHF
Taux d'intérêt	<p>Les taux d'intérêt de l'offre sont adaptés aux conditions actuelles du marché monétaire et des capitaux; ils sont indépendants du rating du client.</p> <p>A partir du versement du prêt, les taux d'intérêt demeurent inchangés pour la période convenue.</p>
Echéance des intérêts	Semestriellement ou trimestriellement, à la fin de la période
Amortissements	Payables semestriellement ou trimestriellement, à la fin de la période
Prime anticipée en cas de dissolution du contrat avant terme	<p>La prime de remboursement préalable se calcule en pourcent du capital restant dû pour la totalité de la durée contractuellement restante. Le taux de référence par année correspond à la différence entre le taux fixe convenu par contrat et le taux le plus bas sur le marché de l'argent et des capitaux valable pour la durée restante au moment du remboursement, arrondi à l'année entière subséquente (taux de référence : taux LIBOR ou taux SWAP des banques cantonales suisses). Si ce taux de référence est plus élevé que le taux convenu par contrat, il ne s'ensuit aucune bonification de la part de la SCH. Sur demande, la SCH remet une offre correspondante à l'emprunteur.</p>
Commissions	Selon tarification séparée
Contrat à terme (« forward »)	La SCH offre la possibilité de fixer, sans majoration, des taux d'intérêt à une échéance maximale de 6 mois. Les éventuels suppléments appliqués aux contrats à terme fixés à plus de 6 mois sont proposés individuellement sur la base des conditions actuelles de marché.
Usage concernant les intérêts	Usage suisse 30/360.

Prêts à taux fixes

Spécifications du produit	Description
Segment de clientèle	Clients actuels et prospects
Usage prévu	Conversion de prêts existants auprès de SCH (prêt de lancement, prêts à taux variable ou prêts à taux fixe) Reprise des prêts de tiers Financement d'investissements et/ou de nouvelles constructions dans le domaine de l'hébergement
Fixation de l'intérêt	Pour 3 à 10 ans
Devise	CHF
Montant du prêt	Au moins 100 000 CHF ; en principe max. 6 millions CHF
Taux d'intérêt	Les taux d'intérêt de l'offre sont adaptés aux conditions actuelles du marché monétaire et des capitaux. L'adaptation, mensuelle, dépend de la cotation individuelle du client. A partir du versement du prêt, les taux d'intérêt demeurent inchangés pour la période convenue.
Echéance des intérêts	Semestriellement ou trimestriellement, à la fin de la période
Amortissements	Payables semestriellement ou trimestriellement, à la fin de la période
Prime anticipée en cas de dissolution du contrat avant terme	La prime de remboursement préalable se calcule en pourcent du capital restant dû pour la totalité de la durée contractuellement restante. Le taux de référence par année correspond à la différence entre le taux fixe convenu par contrat et le taux le plus bas sur le marché de l'argent et des capitaux valable pour la durée restante au moment du remboursement, arrondi à l'année entière subséquente (taux de référence : taux LIBOR ou taux SWAP des banques cantonales suisses). Si ce taux de référence est plus élevé que le taux convenu par contrat, il ne s'ensuit aucune bonification de la part de la SCH. Sur demande, la SCH remet une offre correspondante à l'emprunteur.
Commissions	Selon tarification séparée
Contrat à terme (« forward »)	La SCH offre la possibilité de fixer, sans majoration, des taux d'intérêt à une échéance maximale de 6 mois. Les éventuels suppléments appliqués aux contrats à terme fixés à plus de 6 mois sont proposés individuellement sur la base des conditions actuelles de marché.
Usage concernant les intérêts	Usage suisse 30/360.

Prêts à taux variables

Spécifications du produit	Beschreibung
Segment de clientèle	Clients actuels et prospects
Usage prévu	Financement d'investissements et/ou de nouvelles constructions dans le domaine de l'hébergement Prolongation ou conversion de prêt auprès de la SCH (prêts de lancement, prêts variables ou prêts à taux fixes) Reprise de prêts de tiers
Fixation de l'intérêt	L'intérêt n'est pas fixé: les conditions peuvent être adaptées en tout temps aux conditions changeantes du marché monétaire et des capitaux
Devise	CHF
Montant du prêt	Pas de montant minimum; en principe max. 6 millions CHF
Taux d'intérêt	Le taux d'intérêt de base est fixé périodiquement. Selon la cotation individuelle du client, des déductions du taux d'intérêt de base à concurrence maximale de 1,00 % par an peuvent être accordées.
Echéance des intérêts	Semestriellement ou trimestriellement, à la fin de la période
Amortissements	Payables semestriellement ou trimestriellement, à la fin de la période
Délai de résiliation	6 mois
Commissions	Selon tarification séparée
Usage concernant les intérêts	Usage suisse 30/360.